

Tribune de Genève, 17.2.2007

«Inutile de mettre un jeune 4 ans en prison comme le prône Blocher»

SUISSE Interview La violence des jeunes est un thème brûlant. Pierre Maudet, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, tient pourtant à relativiser ce phénomène.

Hi er, lors des entretiens de Watteville, le Conseil fédéral a estimé que la violence des jeunes prend une ampleur «inquiétante». Au même moment, le Valais annonçait que le nombre de ces violences était en hausse. Pierre Maudet, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse critique tant l'appropriation politique du thème que les statistiques.

Partagez-vous le constat du Conseil fédéral?

Non. Ce n'est pas particulièrement la violence juvénile, mais la violence en général qui est inquiétante. Je constate une évolution dans la «qualité» des actes perpétrés. Certains sont plus violents. Si on regarde les chiffres, on constate qu'en 2005, il y avait quelque 965 000 mineurs en Suisse. Or, seul 1,5% a fait l'objet d'une condamnation. C'est une infime minorité. Je ne comprends pas l'agitation fédérale autour de ce thème.

Pourtant, les dernières statistiques valaisannes montrent une augmentation des actes de violences juvéniles?

Je me méfie des statistiques. Dans certains cantons, un jeune qui se fait tabasser par quatre autres est comptabilisé comme quatre infractions. Dans un autre, on le compte comme une seule infraction. On devrait d'abord se mettre d'accord sur la manière de faire les statistiques avant de tirer des conséquences qui ne sont pas en adéquation avec la réalité. Il faut relativiser ce phénomène, sans toutefois le minimiser.

Les politiques semblent se contenter de slogans au détriment de véritables solutions. Vous-même, quelles mesures préconisez-vous?

Il y en a plusieurs, que ce soit dans la prévention ou la répression. Par exemple, aujourd'hui, la justice pénale des mineurs est trop lente, et beaucoup de jeunes développent un sentiment d'impunité. On devrait accélérer le processus légal en mettant en place un seul juge qui suivrait l'instruction, l'application des peines et le suivi des jeunes. Je prône aussi une idéologie de la réparation: le jeune devrait réparer l'action commise et prendre contact avec les victimes. Il y a un aspect pédagogique à développer. Ça ne sert à rien de mettre un jeune quatre ans en prison, comme le prône Christoph Blocher.